

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.06

**Budget annexe de production d'énergie renouvelable – Exercice 2024 –
Décision Modificative n°2**

L'exécution du budget annexe de production d'énergie renouvelables à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.
La présente décision modificative porte à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Rappel des masses budgétaires :

➤ Budget Primitif 2024 :	1 415 073,45 €
➤ Budget de fonctionnement total voté	629 617,59 €
➤ Budget d'investissement total voté	785 455,86 €

La décision modificative n°2 s'équilibre globalement à 0,00 €.

Elle a pour objet la réalisation de deux virements de crédits :

- En section de fonctionnement, pour un montant de 300 euros, afin de compléter la prévision inscrite au budget primitif concernant les intérêts des emprunts, dont la prévision s'avère erronée ;
- En section d'investissement, pour un montant de 31 000 euros entre les deux chapitres opérations prévus au budget primitif.

L'opération d'installation d'une centrale au CTM est débitée afin d'alimenter l'opération d'installation d'une centrale à l'école Herriot. Des travaux ont été réalisés en avance sur le calendrier initial, ce qui a généré un surcoût sur l'exercice en cours, qu'il convient de compenser budgétairement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget annexe de production d'énergie renouvelable 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	-300,00
Fournitures d'entretien et de petit équipement	Virement de crédits	-300,00
	Chapitre 66 - Charges financières	300,00
Intérêts des emprunts	Intérêts de la dette - Complément	300,00
TOTAL		0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 90202401 - Centrale CTM	-31 000,00
Installations à caractère spécifique	Virement de crédit	-31 000,00
	Chapitre 90202402 - Centrale Ecole Herriot	31 000,00
Installations à caractère spécifique	Virement de crédit	31 000,00
TOTAL		0,00

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Approuve la décision modificative n°2 au budget annexe de production d'énergie renouvelable pour l'exercice 2024, s'équilibrant à 0,00 euros en recettes et en dépenses ; ainsi qu'elle s'établit sur le document budgétaire annexé à la présente délibération ;

Approuve le détail des modifications apportées au budget tel que présenté dans le document budgétaire joint en annexe, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19.12.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20.12.2024...

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

